

## Définir le pluralisme

DOCUMENTS SUR LE PLURALISME | No 1

Janvier 2012

À la fin des années 1980 et 1990, Son Altesse l'Aga Khan a commencé à demander aux leaders canadiens de lui expliquer la clé du succès du Canada dans la gestion de sa diversité. En juillet 2001, une initiative formelle du pluralisme a été inaugurée pour comprendre comment et pourquoi l'expérience unique du Canada fonctionne *et* comment ses leçons pourraient être partagées avec d'autres sociétés diverses du monde entier. Un programme de recherches et une série de consultations avec des leaders, des agents, des théoriciens et des groupes culturels canadiens ainsi qu'avec des leaders mondiaux ont suivi et débouché sur la décision d'établir une nouvelle et importante institution internationale vouée à la création de sociétés pluralistes fructueuses. Ottawa était l'emplacement évident pour réaliser une telle entreprise.

D'abord présenté au conseil d'administration du Centre en octobre 2010 lors de sa réunion inaugurale, *Définir le pluralisme* propose une évaluation, basée sur l'expérience de trois pays, des défis qu'affrontent les sociétés diverses qui tentent de devenir de plus en plus pluralistes. Les définitions et les analyses présentées dans ce document s'inspirent de recherches effectuées et de conclusions tirées lors de la phase de développement préparatoire du Centre mondial du pluralisme. Plutôt qu'un énoncé définitif, les enjeux et les questions abordées sont offerts comme point de départ à l'engagement.

### I. Qu'est-ce que le « pluralisme »?

Il existe un bon nombre de définitions classiques du pluralisme. Les sociologues attribuent différents sens au « pluralisme » et à ses variantes depuis plus d'un siècle. Alors que commencent les travaux de mise sur pied du Centre mondial du pluralisme, le monde a besoin d'une explication plus détaillée. Les définitions suivantes sont offertes comme matière à discussion.

*Le pluralisme est une éthique de respect qui valorise la diversité humaine*

Indépendamment de leurs différences culturelles, les personnes du monde entier, hommes et femmes, partagent une humanité commune. Le pluralisme rejette la division en tant que conséquence inéluctable de la diversité, tentant plutôt d'identifier les qualités et les expériences qui nous unissent en tant que peuple au lieu de nous diviser, et de forger un intérêt commun dans le bien public. Le respect de la diversité transcende la tolérance pour embrasser la différence comme moteur de l'État.

Contrairement au *multiculturalisme*, qui est apparu dans les années 1970 et 1980 comme réponse politique à la diversité immigrante dans des pays tels que l’Australie, le Canada et d’autres régions de l’Europe de l’Ouest, le pluralisme met l’accent sur les choix individuels autant que sur le compromis collectif et l’obligation mutuelle comme moyens d’accéder à la paix, à la stabilité et au développement humain. À ce titre, le concept du pluralisme reflète les expériences de pays du monde entier indépendamment des origines de leurs diversités respectives.

*Le pluralisme est un ensemble de pratiques et de résultats autant qu’un ensemble d’intentions*

Les sociétés pluralistes ne sont pas des fruits du hasard. Elles résultent de décisions et d’investissements publics caractérisés par la bonne gouvernance, des institutions civiques solides et des choix sensés en faveur de politiques publiques qui promeuvent le respect de la diversité et grâce auxquelles la diversité devient un bien public en soi et les citoyens peuvent exercer leurs droits ainsi que leurs obligations. Les sociétés pluralistes favorisent la participation égale de tous les citoyens dans la sphère politique, économique et socioculturelle de la nation. Elles permettent ainsi aux individus et aux groupes d’exprimer leur identité culturelle, linguistique et religieuse dans le cadre d’une citoyenneté partagée. Ainsi, l’éthique et la pratique du pluralisme peuvent favoriser un développement humain plus équitable et paisible.

L’équité et le respect sont ainsi les pierres angulaires de l’éthique du pluralisme, ainsi que les mécanismes d’équilibre entre les demandes parfois contradictoires des droits collectifs et des droits de la personne et les obligations et/ou les choix implicites. Respecter la différence dépend d’une capacité et d’une volonté de reconnaître, de négocier et de s’adapter à des points de vue différents. Des résultats équitables requièrent souvent un traitement asymétrique. En ce sens, les intentions et les pratiques du pluralisme sont inextricablement liées à l’idéal cosmopolite qui cherche à créer des liens d’aspiration partagée et d’objectif commun là où en apparence, seuls le conflit et le chaos existent.

L’État, comme le démontre l’histoire du Canada, peut fonctionner en tant qu’important moteur du pluralisme, offrant l’échafaudage institutionnel sur lequel tout le reste repose. Mais l’État peut également allumer ou exacerber les tensions entre différents groupes, particulièrement où les institutions étatiques jouent un rôle fondamental dans l’attribution des ressources. Dans de tels cas, comme le démontre l’exemple du Kenya, l’État devient un site de conflits et de compétition intergroupes plutôt qu’un mécanisme de prévention ou de solution de conflit, ou de promotion de l’équité.

Les politiques qui soutiennent le pluralisme doivent s’occuper de la relation de l’État avec les groupes autant que des dynamiques entre les groupes. Comme l’illustre le cas du Kirghizistan, la compétition créée par le désir d’obtenir des avantages économiques plutôt qu’en raison des différences culturelles est un piège qui mène à une pensée du « nous par opposition aux autres » et qui, si la situation n’est pas résolue, mène ultimement au conflit ou pire. Pour cette raison, un engagement envers le pluralisme nécessite souvent des ajustements dans les principes, les institutions et les procédures de l’État.

## II. De la théorie à la pratique : trois expériences de pluralisme

Il n'existe pas qu'une seule approche envers le pluralisme. Il faut tenir compte de l'histoire. Bien que l'expérience du Canada soit fascinante, l'histoire canadienne n'est pas la clé du « succès ». L'approche canadienne envers la gestion et l'habilitation de sa diversité émerge d'une dynamique historique et d'un ensemble de choix précis. Il est également impossible de catégoriser des sociétés qui tendent vers un plus grand pluralisme en général. Certains pays ont de plus longs chemins à parcourir que d'autres pour arriver au pluralisme. Les décisions prises et le rythme auquel s'opère le changement dépendront de la particularité des contextes historiques et contemporains de chaque société. Qui plus est, le pluralisme est un processus et non un produit. C'est une série de choix motivés par le désir d'atteindre un équilibre entre l'égalité du traitement et l'équité du résultat. Bien qu'il soit un cheminement, le pluralisme n'est pas une destination fixe. Tendre vers le pluralisme est un travail continu.

Pour fournir un contexte afin d'évaluer les définitions proposées ci-dessous et pour expliquer quelques facteurs qui soutiennent le pluralisme ou qui l'entravent, cette partie examine trois expériences de pluralisme bien différentes : le Canada, le Kenya et le Kirghizistan.

### **Canada : quelles sont les composantes du « succès »?**

Partout dans le monde, le Canada est aujourd'hui largement perçu comme une société pluraliste fructueuse, même si les Canadiens insistent avec raison sur le fait qu'en tant que société équitable, le Canada demeure une œuvre en construction. La condition des diverses populations autochtones du pays, qu'elles vivent sur une réserve ou non, est une source constante de préoccupation et de débat. De plus, l'immigration remodèle une fois de plus le paysage religieux, ethnique et racial du pays. Le racisme a refait surface en tant que nouveau défi alors que de nombreux nouveaux arrivants peinent à s'intégrer à l'économie, aboutissant au problème, à Toronto comme ailleurs, du développement d'une classe urbaine marginale permanente.

Indépendamment de ces défis, le Canada perçoit et gère la diversité de sa population comme un atout positif dans la mesure où la diversité en soi est désormais au cœur de l'identité nationale du Canada. Mais il n'en a pas toujours été ainsi. La structure spécifique des lois, des politiques et des pratiques qui soutiennent le pluralisme canadien est assez récente et émerge en grande partie depuis la Deuxième Guerre mondiale. Néanmoins, les institutions politiques qui permettent à la culture de compromis du pays de se développer, enracinées d'abord dans une dualité ethnique, puis dans le multiculturalisme, ont une bien plus longue histoire.

En 1760, la Grande-Bretagne a affirmé son autorité sur une colonie de la Nouvelle-France (connu comme le Québec), un territoire largement catholique et francophone fondé par la France au 16<sup>e</sup> siècle. En 1774, tout à l'opposé de son attitude envers la diversité religieuse en Angleterre, le parlement britannique a fait passer l'*Acte de Québec* qui permettait aux sujets des colonies francophones de pratiquer leur religion et de continuer à appliquer le *Code civil* français. Sans que ses auteurs britanniques puissent se l'imaginer, cet ensemble de lois a permis au Canada de cheminer lentement vers le pluralisme.

Que le Canada y arrive n'était aucunement automatique. Au cours du siècle suivant, les individus et les institutions ont fait des choix qui se sont conjugués pour aboutir à la fondation du Canada, en 1867, en tant que pays soi-disant binational ayant « deux peuples fondateurs », les Britanniques et les Français, assurant une protection constitutionnelle et territoriale à la minorité francophone catholique par le biais d'un parlement bilingue et l'établissement du fédéralisme. Le peuplement du Canada par l'immigration au cours du siècle suivant a grandement contribué à la diversité nationale et religieuse des Canadiens, mais avant 1970, la majorité des nouveaux arrivants venaient d'Europe.

En 1967, la politique d'immigration canadienne « Blancs seulement » a été abandonnée au moment où de nombreux Canadiens se sont mis à réfléchir à la question d'identité nationale en raison de la montée du nationalisme québécois dans les années 1960 et subséquemment, du séparatisme, d'un nouveau discours exprimé par les autochtones sur les « Premières Nations » et des demandes de femmes et de Canadiens qui n'étaient pas d'origine britannique ou française pour être reconnus comme bâtisseurs de la nation.

Au cours des 40 années suivantes, le Canada a adopté un ensemble de mesures conçues pour répondre à ces demandes : le bilinguisme officiel, le multiculturalisme officiel (qui s'est d'abord traduit par la reconnaissance de l'identité des groupes et par la suite, par la protection des droits de la personne), l'égalité entre les sexes, l'autonomie gouvernementale autochtone et le fédéralisme asymétrique. De nos jours, l'éthique du pluralisme, telle que représentée dans les politiques de multiculturalisme et dans ses pratiques associées, est profondément ancrée dans l'imaginaire collectif du pays. Le respect envers la diversité et envers les institutions et les mécanismes qui soutiennent la reconnaissance de la différence est devenu une source de fierté et d'identité nationale.

Bien qu'ayant pris naissance à un moment et à un endroit précis, et bien qu'ayant évolué sur une longue période de temps, l'expérience du Canada contient quelques-unes des composantes génériques du pluralisme.

*Le temps* – Les institutions démocratiques du Canada ont évolué progressivement entre la fin du 18<sup>e</sup> et le début du 20<sup>e</sup> siècle. Suite à la confédération en 1867, un siècle de plus s'est écoulé avant que les Canadiens commencent à reconnaître, par leurs lois, leurs politiques et leurs pratiques, la logique bilingue et multiculturelle de leur histoire. Ce travail est toujours en cours aujourd'hui.

*La conception* – Que les colonies britanniques de l'Amérique du Nord se soient un jour unies n'est pas surprenant. Mais qu'elles se soient unies en tant que fédération bilingue et biculturelle n'était pas du tout automatique. Des choix ont été faits. Dans le Canada colonial du 19<sup>e</sup> siècle, la démocratie libérale et la binationalité ont évolué en tandem.

*Le compromis* – La cohésion sociale ne s'atteint pas par l'éviscération de la différence, mais en reconnaissant l'existence de points de vue différents et légitimes. Le double défi du pluralisme est de localiser des points d'équilibre entre des points de vue compétitifs et ensuite, vivre avec les résultats. Il y aura toujours des compromis à faire.

*Le processus* – Des institutions de gouvernance efficaces qui habilite et soutiennent le compromis tout comme le partage du pouvoir sont aussi importantes que le contenu des choix qui sont faits. Le fonctionnement actuel du pluralisme canadien dépend de la démocratie libérale sous-tendue par la primauté du droit et l'institution du fédéralisme. Même si les mécanismes institutionnels sont essentiels à l'articulation et au fonctionnement du pluralisme, l'état fortement décentralisé du Canada n'est pas un lieu important de conflits intergroupes.

*L'inclusion* – Dans une société pluraliste, l'unité est atteinte par le respect des différences, la valorisation de la diversité en tant que bien public et la recherche de la collaboration par le biais du compromis. Une identité civique partagée est un éventail inclusif pour les identités multiples que les citoyens possèdent, dont ils se défont ou qu'ils acquièrent au fil de leur vie.

*L'engagement* – Soutenir le pluralisme est un processus sans fin qui nécessite des investissements permanents de bonne volonté, de ressources et d'efforts. Le développement économique et la démocratie de suffisent pas. L'engagement, exprimé par la volonté et le leadership politiques, complète la triangulation du « succès » du pluralisme canadien.

## **Le Kenya : comprendre le passé pour aller de l'avant**

De nombreux observateurs internationaux perçoivent le Kenya comme une histoire de développement à succès. Dans une région marquée par le génocide et la guerre civile, le Kenya fait figure de paix et de stabilité. Cependant, avec une population engloutie dans la pauvreté et fracturée par les rivalités ethniques, les avantages du développement n'ont pas été largement et également partagés. Les deux mois de violence qui ont suivi les élections présidentielles contestées en décembre 2007 ont révélé la précarité de la stabilité du pays. Le conflit a tué plus de mille personnes, a fait des milliers de victimes de violence sexuelle et a forcé un plus grand nombre de personnes à déplacer leur foyer et à changer de vie. Quelles sont les causes de la violence en 2008 et quelle différence un engagement envers le pluralisme pourrait-il faire?

Le Kenya est une société multiethnique comptant plus de 40 groupes ethniques représentant quatre principaux groupes de langues : le bantou, le nilotique, le couchitique et le swahili (un mélange de bantou côtier et d'arabe). Le pays compte également diverses religions dont une vaste majorité chrétienne protestante, une grande minorité musulmane et de plus petites communautés hindoues et indigènes. Établie comme colonie britannique après la partition de l'Afrique en 1895, la colonie du Kenya a obtenu son indépendance en 1963 avec un système parlementaire de courte durée de style Westminster et un système gouvernemental fédéral d'aussi courte durée conçu pour compenser la dominance numérique des plus importants groupes ethniques du pays.

Les Kényans se divisent eux-mêmes en groupes ethniques « minoritaires » et « majoritaires ». Ces catégories sont relatives et aucun groupe ne profite réellement du statut majoritaire. Historiquement, les groupes ethniques minoritaires se percevaient comme victimes tout en ayant l'impression d'avoir le droit d'accéder aux groupes majoritaires. En réalité, le premier président du pays était Kikuyu (un groupe « majoritaire ») et le second était Kalenjin (un groupe

« minoritaire »). Ce que ces deux leaders avaient en commun en tant que membres de l'élite politique du Kenya était beaucoup plus considérable que ce qui les divisait : une capacité commune d'exploiter les divisions ethniques du Kenya et les arrangements constitutionnels pour faire des gains politiques et économiques.

Au Kenya, la compétition entre les groupes ethniques tourne surtout autour de l'accès à l'État et au contrôle de celui-ci. Les tentatives périodiques de ressasser la haine et la peur sur la base de la religion, la seule démarcation culturelle considérable du pays, échouent généralement. Le contrôle de l'État permet l'exploitation de celui-ci à des fins personnelles et à l'avantage du groupe. Le mécanisme pour accéder au contrôle de l'État est la politisation de l'ethnicité et les fondations ethniques des partis politiques.

Se servir de l'ethnicité consiste à attaquer les autres groupes, à exploiter la peur des Kényans d'être rejetés et, au sens propre comme au sens figuré, de ne pas avoir leur juste part « à se mettre sous la dent ». La pauvreté, liée à la corruption et au vol des ressources étatiques, exacerbe les divisions de plus belle. Parce que les politiciens font partie d'une classe en soi, peu importe leur affiliation ethnique, ces questions ainsi que les violations des droits et de la primauté de la loi sont supprimées du discours public. Ces questions ont été exhalées en 2002, lorsque la fin du régime de Moi a généré l'espoir d'un renouveau. Cependant, les réformes promises n'ont abouti à rien.

L'extrême violence de 2008 est en partie attribuable à cet espoir anéanti. La crise a également souligné la mesure dans laquelle le Kenya postcolonial a échoué à développer les institutions, les politiques et les pratiques nécessaires pour gérer un État multiethnique et la structure pour le soutenir. Plutôt, des générations successives d'élites politiques ont utilisé le « tribalisme » comme outil politique pour diviser et régner.

Malgré ces défis, depuis la fin du régime de Moi en 2002, les Kényans ont exigé une nouvelle entente politique avec leur gouvernement. Avant 2008, des réformes constitutionnelles importantes se sont butées à la résistance des élites politiques qui, en tant que classe à part (indépendamment des divisions partisans), tirent profit du statu quo. Des efforts parallèles pour résoudre des conflits historiques non résolus tels que le régime foncier, la corruption, les disparités régionales et l'impunité ont également échoué en raison d'un manque de volonté politique. L'issue du processus de réconciliation est imminente et déterminera si les Kényans choisiront le pluralisme ou s'ils suivront leurs dirigeants sur les sentiers battus menant vers une plus grande fragmentation ethnique et sociale.

L'accord de partage du pouvoir qui a mis fin à la violence postélectorale en février 2008 a poussé les dirigeants politiques du Kenya à aborder quelques-unes des causes de l'échec du pluralisme au Kenya. La commission d'enquête et d'évaluation des coupables de la violence ainsi que la commission sur la réforme électorale ont remis leurs rapports. Même si une nouvelle commission électorale a été constituée pour superviser l'élection de 2012, la poursuite des personnes accusées de la violence postélectorale a été remise entre les mains de la Cour pénale

internationale, qui a accusé six politiciens kényans haut placés (dont deux candidats potentiels à l'élection présidentielle de 2012) de crimes contre l'humanité.

Les actions en vue de lancer la Commission vérité, justice et réconciliation, dont le mandat était de diffuser et de résoudre des conflits historiques irrésolus en lien avec des abus des droits de la personne perpétrés par l'État, ont initialement composé avec la résistance des deux côtés de la législature. La Commission est en cours, mais son mandat est un peu limité par rapport à ce qui était originalement prévu. La nouvelle Commission d'intégration et de cohésion nationale du gouvernement de coalition a commencé à contrôler les discours haineux, mais ses pouvoirs à sanctionner les coupables sont limités.

Après près d'une décennie de tentatives, les Kényans ont finalement adopté une nouvelle constitution par référendum populaire en août 2010. La nouvelle constitution rééquilibre le pouvoir au niveau national, démantèle efficacement la présidence impériale et transmet certains pouvoirs au niveau local. En plus de réformer les institutions gouvernementales kényanes, la constitution encadre un ensemble commun de valeurs nationales, notamment l'équilibre de l'unité nationale par la reconnaissance de la diversité.

Si la nouvelle constitution est mise en œuvre par les réformes législatives nécessaires, elle a le potentiel de réorienter le Kenya vers le pluralisme. Cependant cette mise en œuvre n'est aucunement garantie puisque la classe politique, qui a résisté à chaque effort de réviser la loi fondamentale depuis 2000, ne s'est pas du tout résignée à la réforme. Les citoyens kényans ont également un rôle à jouer. À moins que les Kényans épousent l'esprit de réconciliation exprimé dans la nouvelle constitution, la manipulation de l'ethnicité par l'élite politique demeure un risque. Avec une autre élection présidentielle en vue en 2012, compliquée par le procès qui se déroule actuellement à la Cour pénale internationale, qui confirmera probablement des accusations contre deux candidats potentiels à la présidence, la résolution des Kényans de changer sera bientôt mise à l'épreuve.

Bien que l'Accord de réconciliation de 2008 ait été essentiel à la réforme, des actions plus vastes sont nécessaires pour transformer le Kenya en société plus pluraliste.

- Une nouvelle éthique de leadership est nécessaire par laquelle le bien public remplace le profit personnel comme premier moteur de la politique.
- Pour miner la culture de la corruption omniprésente dans les institutions étatiques et dans la société dans son ensemble, les citoyens doivent croire que la loi sera appliquée de manière à ce que personne, peu importe sa richesse ou ses liens avec la sphère politique, ne soit hors de sa portée.
- De nouveaux espaces civiques sont nécessaires, soit des initiatives de la société civile, des espaces culturels, des bibliothèques et des musées, des parcs et des installations récréatives, où les Kényans de diverses origines peuvent se rassembler et se découvrir, formant par le fait même une nouvelle identité civique qui transcende la différence et qui embrasse la diversité.

- Les ressources de l'État doivent être partagées équitablement pour que chaque Kényan ait des intérêts dans le gouvernement.
- Surtout, par l'éducation formelle et informelle, le passé et la politique ne doivent plus être perçus comme des lieux de conflits interethniques.

## **Kirghizistan : tracer le plan d'un carrefour culturel**

Situé en Asie centrale, le Kirghizistan est un pays enclavé, montagneux et multiethnique abritant plus de 80 groupes ethniques distincts. Majoritairement musulmane (75 pour cent), sa population compte également un large nombre (20 pour cent) d'orthodoxes russes et de chrétiens orthodoxes ukrainiens. La langue du pays est le kirghiz, mais le russe conserve le statut spécial de langue officielle. De nombreuses autres langues sont utilisées partout au pays. Les Kirghiz (65 pour cent) forment le plus important groupe ethnique, suivis par les Ouzbeks (15 pour cent). Les Russes et d'autres groupes slaves ont établi une présence considérable dans le nord du pays et dans sa capitale, Bichkek. Comme seulement 36 pour cent de sa population vit dans des centres urbains, le Kirghizistan demeure une société rurale.

Le Kirghizistan, qui se retrouve sur la route commerciale de la soie entre l'Asie et l'Europe, est depuis longtemps un carrefour culturel. Les Kirghiz ont eux-mêmes immigré de la région de Sibérie entre le 12<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup> siècle. Jusque-là pasteurs nomades, de nombreux Kirghiz ont été contraints d'adopter un mode de vie sédentaire dès le début des années 1920 en raison de la planification soviétique. À la suite de la délimitation nationale de 1924, des tensions entre les Kirghiz et les Ouzbeks ont augmenté dans la vallée du Fergana, alors que les Kirghiz ont commencé à revendiquer des terres et l'accès aux ressources locales, particulièrement dans des régions où les Ouzbeks, qui sont historiquement les agriculteurs dans le sud du pays, avaient jusque-là cultivé des terres. Dans les années 1930, la collectivisation forcée a perturbé de plus belle les structures économiques et sociales centenaires de la région. Au fil du temps, l'expansion des colonies kirghizes dans les régions australes du pays a exercé une pression de plus sur la terre et les ressources.

L'héritage soviétique au Kirghizistan s'étend jusqu'au paysage ethnique et linguistique du pays. Durant la période soviétique, de nombreux Européens, principalement des Slaves et des Allemands, mais également des Arméniens, des Azerbaïdjanais, des Tchétchènes, des Géorgiens et d'autres groupes ethniques, ont immigré au Kirghizistan ou s'y sont exilés, se joignant à un groupe déjà diversifié de peuples indigènes de l'Asie centrale comme les Ouzbeks, les Ouïgours, les Dungans (Hui) et les Tadjiks. Les États multiethniques comme le Kirghizistan ont néanmoins été désignés comme la propriété ou la patrie d'un groupe particulier. Les privilèges consécutifs accordés à ces groupes par la politique soviétique des nationalités ont eu des conséquences résiduelles. De nos jours au Kirghizistan, la politique du pays est perçue, tant par les Kirghiz que par ceux qui ne le sont pas, comme favorisant la nationalité titulaire, exacerbant les tensions et le ressentiment.

À deux reprises dans les deux dernières décennies, en juin 1990 et en juin 2010, les tensions entre les Kirghiz et les Ouzbeks ont éclaté en violence à Osh, province et ville du sud du pays. La concurrence pour les ressources territoriales et de logement, l'émergence d'une division distincte entre les régions rurales et urbaines, et la perception partagée par la majorité des Kirghiz qu'ils sont marginalisés dans leur propre « propriété » ont alimenté les deux conflits. Les habitants des centres urbains (majoritairement ouzbeks) ont un plus grand éventail d'opportunités comparativement aux Kirghiz, qui habitent majoritairement les zones rurales et qui composent 73 pour cent des pauvres des zones rurales de la province de Osh. La pauvreté fait partie de la vie urbaine également, mais à un taux beaucoup plus faible, même si la récente insécurité alimentaire et énergétique donne l'impression que la vie s'y détériore.

Les violences interethniques qui ont éclaté à Osh en juin 2010 se sont déroulées sur un tableau plus vaste d'instabilité politique globale du Kirghizistan et de divisions de longue date entre le nord et le sud à propos de questions politiques et socioéconomiques. Avec une population instruite, des réserves d'or et un engagement du gouvernement envers des réformes libérales et foncières, le pays semblait en voie de développement économique et politique rapide en 1991. Au contraire, le leadership antidémocratique, la pauvreté endémique, les revendications territoriales et d'autres conflits interethniques ont frappé le Kirghizistan après l'indépendance. Sous la présidence d'Akayev, un modèle d'élection défectueux, le harcèlement et l'emprisonnement de l'opposition ainsi que le bâillonnement de la presse sont devenus la norme.

Une révolte en 2005 a inauguré une nouvelle période d'optimisme, mais dans les faits, peu de choses ont changé sous la présidence du successeur d'Akayev, Kurmanbek Bakiyev, qui a peu agi pour changer l'équilibre entre les pouvoirs présidentiels (étendus) et législatifs (limités) ou pour accroître l'accès des minorités aux ressources du pays dans un système politique dominé par les intérêts personnels. Une deuxième révolte politique, en avril 2010, a destitué le président Bakiyev du pouvoir. Le gouvernement intérimaire, sous la direction de l'ancien ministre des Affaires étrangères, Roza Otunbayeva, a révisé la constitution pour limiter les risques de corruption et offrir une plus grande responsabilité politique.

Lors du référendum constitutionnel du 27 juin 2010, 90,7 pour cent des électeurs ont voté pour l'amendement visant à limiter le pouvoir du président et à accorder davantage de pouvoir au parlement. La constitution de 2010, la première en son genre en Asie centrale, est sans aucun doute un pas vers l'avant. Cependant, comme ce fût le cas de constitutions précédentes, le défi demeure sa mise en œuvre compte tenu des pratiques informelles et des traditions qui continuent de dominer les politiques kirghizes.

Les plus récentes élections présidentielles du Kirghizistan, le 30 octobre 2011, ont conduit au premier transfert pacifique du pouvoir présidentiel depuis son indépendance de l'Union soviétique en 1991. Le vote a également marqué l'apogée du processus de la réforme résultant du référendum constitutionnel de 2010.

La réforme politique à elle seule ne pourra pas rediriger le Kirghizistan sur le chemin du pluralisme. Des investissements significatifs dans le développement humain et économique sont également requis pour contrecarrer la pauvreté endémique du pays et les tensions ethniques qui

en découlent. Le pays, qui faisait déjà partie des plus pauvres de l'ex-Union soviétique, a durement été frappé par la récente crise financière. Plus particulièrement, la chute du transfert des fonds des travailleurs immigrés du Kirghizistan, qui sont près d'un demi-million et qui comptent pour autant que 20 pour cent du PIB, a eu un impact négatif sur les ménages pauvres. De sérieuses frustrations socioéconomiques, portant largement sur le territoire et le logement, en combinaison avec une insatisfaction par rapport aux faibles politiques, à l'inertie et à la corruption du gouvernement, ont provoqué le soulèvement de la population en 2005 et en 2010.

Ainsi, le Kirghizistan fait encore face à d'importants défis. L'absence d'une réforme judiciaire significative a accru les conflits ethniques enracinés, laissant tant les Kirghiz que les Ouzbeks de plus en plus cyniques les uns envers les autres et envers la capacité du gouvernement de les aider. Les enquêtes profondément imparfaites sur la violence de 2010 et les procès qui en ont découlé, touchant majoritairement la minorité ouzbèke, ont une fois de plus sapé les efforts visant à promouvoir la réconciliation, pavant ainsi le chemin d'une recrudescence de la violence.

La perspective d'une démocratie parlementaire plus représentative permet d'espérer qu'il est possible de trouver une solution politique aux tensions ethniques qui couvent toujours. Cependant, bien que la constitution actuelle cible, en théorie, la mise sur pied des structures de la démocratie libérale, elle n'accorde pas de priorité particulière à la composition multiethnique du Kirghizistan et ne porte pas une attention soutenue aux défis politiques, économiques et sociaux qui émergent de cette diversité. Jusqu'à ce que la situation politique se stabilise, il est trop tôt pour dire quel chemin les dirigeants du Kirghizistan choisiront.

Pour avoir un impact durable, le soutien du pluralisme au Kirghizistan pourrait nécessiter qu'on élargisse les horizons. Le Kirghizistan n'est pas le seul État multiethnique en Asie centrale qui lutte pour réorienter ses systèmes politiques et économiques dans une période de renaissance culturelle. Le Tadjikistan, le Kazakhstan et l'Ouzbékistan affrontent des défis similaires. L'Afghanistan se débat également avec l'absence du pluralisme et les conséquences sont graves et tragiques. Réévaluer les causes de la pauvreté et de la compétition économique à la base du conflit de Osh sur une échelle régionale pourrait aboutir à une analyse plus étendue et un ensemble d'options pour aller de l'avant.

### **III. Les moteurs du pluralisme**

Que peut-on, alors, apprendre de ces trois expériences? Quels facteurs conduisent certains pays vers le pluralisme et d'autres vers les conflits incessants? La partie suivante souligne certains moteurs-clés du pluralisme identifiés à ce jour.

#### **Moyens de subsistance**

*La pauvreté entrave le pluralisme par l'exclusion.* La pauvreté entretient les tensions sociales et promeut l'exclusion politique, particulièrement dans les pays en développement où l'écart entre les riches et les pauvres est parfois drastique. Inversement, l'accès équitable à l'économie de marché et à la prospérité nationale favorise le bien-être et un intérêt commun dans l'institution de

la citoyenneté. Comblent l'écart souvent extrême entre les riches et les pauvres qui divise souvent, mais pas toujours, les différentes ethnies, est un des précurseurs importants du pluralisme.

*La prospérité économique peut soutenir le pluralisme, mais seulement si les avantages du développement sont bien partagés.* Le lien entre le pluralisme et le développement n'est pas encore bien compris. Bien que la pauvreté favorise manifestement l'exclusion sociale et politique, le pluralisme n'est pas un résultat automatique du développement économique. Néanmoins, l'histoire suggère que, autant que l'augmentation des revenus, le développement économique habilite les gens à demander et rechercher un changement politique. La croissance économique dépend de l'innovation. En entretenant un climat autonomisant, où la diversité est valorisée en tant qu'atout, le pluralisme peut devenir un moteur du développement tout comme le développement peut soutenir le pluralisme.

*Les inégalités économiques sont fréquemment délimitées par les frontières urbaines-rurales.* La diversité est souvent perçue comme un phénomène urbain, particulièrement dans les pays industrialisés où la grande majorité des gens, incluant la majorité des immigrants, résident dans des villes. Mais dans les sociétés essentiellement agraires du monde en développement, des tensions intergroupes causées par l'accès au territoire et par la diminution d'autres ressources telles que l'eau durent souvent depuis longtemps. La pauvreté profondément enracinée et, dans certains cas, la politisation active des différences ethniques ou religieuses exacerbent les tensions créées par la diversité rurale.

*Le changement des conditions environnementales a des répercussions mondiales sur le pluralisme.* De nombreuses sociétés modernes expérimentent des transformations économiques et sociales en raison du changement climatique. Un accès irrégulier ou inégal aux ressources naturelles qui diminuent, comme l'eau ou les terres arables, exacerbe souvent la compétition et le ressentiment chez les groupes ethniques dans les sociétés développées. Ce genre de menace aux moyens de subsistance force les gens à se déplacer. Des taux sans précédent de migration internationale depuis les années 1990 du monde en développement vers le monde développé ont transformé les sociétés européennes auparavant homogènes. La majorité de ces pays dépend désormais de l'immigration pour maintenir leur situation économique. Mondialement, le changement climatique est donc un déterminant critique dans de nombreux conflits ethniques.

## **La loi et la politique**

*Les mécanismes institutionnels préviennent la violence en gérant le conflit par des moyens politiques.* Au fil du temps, les institutions résistantes permettent aux citoyens et à leurs représentants de trouver un point d'équilibre entre les intérêts contradictoires et les valeurs au service du plus vaste bien public possible. Les institutions efficaces ne garantissent pas en soi le pluralisme. Bien que l'instabilité politique puisse empêcher le pluralisme, en empêchant le type de dialogues et de négociations ouverts qui sont nécessaires pour en arriver à un compromis, les régimes « stables » enracinés dans la domination et la discrimination exacerbent ou même créent la division ethnique. Les dispositions institutionnelles et la culture politique d'un État multiethnique, qu'elles soient motivées par le libéralisme, la consociation ou par une

combinaison des deux, doivent entrevoir le pluralisme comme résultat de la bonne gouvernance. Le pluralisme ne se réalisera pas par hasard.

*La démocratie électorale sans gouvernement compétent mène au conflit.* La démocratie électorale ne suffit pas pour soutenir le pluralisme. Le pouvoir politique doit être ancré dans des institutions qui promeuvent la participation, la représentation et la responsabilité politiques. Un accent sur les élections au détriment d'autres dispositions de gouvernance plus vastes qui promeuvent l'égalité, telles que la primauté du droit, des structures étatiques inclusives et l'accès équitable aux ressources, permet au conflit de couvrir et ouvre la voie au risque que le conflit ne puisse pas être géré sans avoir recours à la violence. La capacité de gouverner pour le pluralisme requiert des racines institutionnelles profondes.

*La loi n'a aucun sens à moins d'être exécutée comme prévu.* Les droits et libertés de l'individu n'ont aucun sens à moins d'être mis en application et respectés. Une culture de l'impunité, dans laquelle certains citoyens, en vertu de leur classe, de leur sexe, de leur ethnie ou de leur affiliation politique, sont au-dessus de la loi, entretiennent l'inégalité et la corruption, et permettent l'exploitation des divisions ethniques à des fins politiques. La primauté du droit nécessite des institutions judiciaires robustes et une magistrature indépendante dont les membres sont au service de la loi. Un environnement juridique et une réglementation stables sont également requis pour soutenir le développement économique durable.

*Des leaders politiques bien intentionnés peuvent favoriser la création d'espaces civiques inclusifs par le biais de politiques publiques.* La citoyenneté partagée dépend de la création consciente et constante d'espaces civiques, incarnés dans l'État ainsi que dans les institutions de la société civile, où les citoyens de tous horizons peuvent littéralement et métaphoriquement se rassembler et échanger. Les choix politiques peuvent jouer un rôle dans la régularisation de la communication, l'échange et la coopération entre les groupes.

*Les politiques basées sur l'ethnie peuvent être difficiles à contrôler une fois déclenchées.* L'exploitation de la compétition entre différentes ethnies à des fins de partisanerie écarte la possibilité d'en arriver à un compromis et augmente le risque de violence. Pour favoriser l'identité et la participation civique inclusive, les partis politiques doivent devenir davantage que des associations ethniques.

## **Les citoyens et la société civile**

*L'identité civique est un espace inclusif qui transcende et englobe la différence.* Les identités peuvent être multiples et se chevaucher. L'identité nationale et l'identité ethnique ne sont pas, de nature, en opposition. Néanmoins, les citoyens sont souvent exclus du projet national sur la base de la différence ethnique et/ou religieuse et en raison d'autres facteurs dont le sexe, la classe et la langue. Pour que le pluralisme puisse s'enraciner, les concepts de « nationalité » et de « citoyenneté » doivent être découplés. Parallèlement, les conceptions traditionnelles de la citoyenneté, qui postulent un ensemble limité de droits, doivent être élargies vers l'égalitarisme afin de contrecarrer les hiérarchies sociales.

*Pour soutenir le pluralisme, les citoyens doivent apprécier la liberté de respecter leurs obligations civiques et d'exercer leurs droits.* La réciprocité, un sens d'expérience partagée et d'obligation mutuelle, est la base de la compréhension entre les personnes, les groupes et les nations. Le compromis nécessite l'identification avec le bien commun. La citoyenneté active enracinée dans la réciprocité est un soutien « de la base au sommet » vital pour le pluralisme.

*Les acteurs non gouvernementaux peuvent être d'importants moteurs de changement.* La société civile offre un espace social intermédiaire où les citoyens de différents milieux peuvent s'organiser en vue d'atteindre des objectifs communs. Bien que la société civile ne soit pas immunisée à la division communautaire, les organisations et les réseaux de la société civile ont un énorme potentiel pour agir à titre de nœuds interculturels qui peuvent habiliter les personnes à explorer des problématiques communes et de nouvelles formes de communauté, d'action et d'apprentissage.

*La société civile, particulièrement où la gouvernance est faible, a le potentiel d'incarner des normes pluralistes.* Les institutions étatiques ne sont pas les seules organisations aptes à soutenir et incarner les principes et les pratiques pluralistes. En tant qu'expressions d'une citoyenneté active, les organisations et les secteurs de la société civile ont le potentiel de soutenir le pluralisme de nombreuses façons.

*La compétence et la liberté des médias sont des piliers importants du pluralisme.* La diversité et la liberté des médias sont nécessaires à la promotion d'attitudes pluralistes puisqu'elles s'assurent de la responsabilité du système politique et proposent un commentaire social sur les actualités. Parallèlement, les médias ont le potentiel de miner la confiance entre les individus et les communautés. Les discours haineux répandus par les médias diabolisent la différence et affaiblissent les liens civiques. La qualité du professionnalisme des journalistes et des propriétaires de médias est ainsi d'une importance vitale à la réalisation de la capacité des médias de promouvoir la compréhension et la coopération interethniques. Le potentiel des nouveaux médias comme les téléphones cellulaires et Internet pour promouvoir ou entraver le pluralisme n'est pas encore bien compris.

## **L'éducation et la culture**

*L'éducation représente un chemin vers la compréhension et la communication interculturelles et vers le développement humain durable.* Les systèmes pédagogiques formels, s'ils s'orientent vers des objectifs pluralistes, tant par les programmes que par la pédagogie, peuvent nourrir la connaissance, les compétences et la confiance nécessaires pour entretenir une réflexion essentielle sur la différence et promouvoir des liens de mutualité. Trop souvent, l'ignorance motive les peurs qui mènent à la division. L'accès à plus d'éducation ne suffit pas, le contenu est également nécessaire. Le programme scolaire du pays doit activement promouvoir le pluralisme en tant que résultat de l'apprentissage et aligner l'éducation de la petite enfance, la formation des enseignants, la conception des écoles, la dynamique dans les classes et la pédagogie sur cet objectif. Le développement professionnel et l'éducation aux adultes sont d'autres moyens d'apprentissage formel. L'apprentissage informel par le biais d'initiatives bénévoles et de la

société civile, dont l’alphabétisation de base, est une autre route vers l’avant, couplée à des opportunités de perfectionnement professionnel pour des groupes tels que des journalistes, des enseignants et des fonctionnaires qui peuvent exercer une influence directe sur le discours public et les choix du public.

*L’éducation de la petite enfance est une fondation essentielle du pluralisme.* De plus en plus d’études nous indiquent que les attitudes et les comportements acquis durant les premières années de vie peuvent influencer les perceptions et les choix de vie d’un individu de manières fondamentales. Exposer les jeunes enfants à une pensée et à des conditions pluralistes qui inculquent le respect de la différence et de la diversité est un chemin vital vers le pluralisme.

*Investir dans la culture et dans l’expression culturelle nourrit la confiance et amoindrit la peur de « l’autre ».* Trop souvent, le conflit naît dans la peur de l’inconnu. L’éducation peut prévenir l’ignorance, mais le pluralisme requiert plus que s’affranchir de la peur. Le pluralisme est également une expression positive de l’identité couplée à une volonté d’apprendre et d’échanger. Les investissements dans la culture et dans l’expression culturelle sont deux importants moteurs du pluralisme. Offrir des espaces et des endroits culturels où les individus et les communautés peuvent exprimer leurs identités et leurs aspirations culturelles par le biais des arts est un soutien essentiel à l’ouverture d’esprit et à la tolérance. Avec la confiance vient la curiosité, laquelle ne peut qu’amoindrir les conflits

## **L’histoire et la mémoire**

*L’histoire et la mémoire peuvent grandement influencer le présent.* Chaque société affronte ses propres défis historiques. Si des ressentiments qui découlent de la perception d’injustices passées sont ignorés, ils peuvent couvrir et évoluer au point de devenir si fermement ancrés dans la mémoire et/ou la conscience collective qu’ils deviennent presque impossibles à résoudre. La compréhension partagée du passé est un point de départ nécessaire pour que l’identité nationale et la citoyenneté partagée aillent de l’avant.

*La connaissance de son histoire est un moyen d’en arriver à la réconciliation.* Ceux qui contrôlent la mémoire collective de leur société ont un énorme pouvoir. Dans les dictatures, l’histoire est souvent utilisée comme arme du mensonge, par l’effacement ou l’ajout de faits historiques, en faisant la propagande du passé. Dans les sociétés pluralistes, l’histoire peut servir d’espace civique essentiel où les mémoires divergentes sont reconnues, mais où le passé est examiné d’un œil critique. Dans les sociétés qui ont utilisé le passé à des fins politiques, des commissions de vérité et de réconciliation peuvent jouer un rôle dans la reconstitution de la justice et la création d’un terrain de jeu historique équitable.

*Le passé est un outil de prédiction de l’échec du pluralisme.* L’échec du pluralisme découle ultimement de liens civiques faibles, soit des liens imaginaires de réciprocité qui sous-tendent le développement de la nation. Les systèmes d’exclusion et d’inclusion actuels sont souvent structurés par le passé, particulièrement dans les sociétés postcoloniales où les hiérarchies raciales impériales et les politiques qui « divisent pour mieux régner » ont inventé et réorienté les

relations ethniques locales. Les conflits ethniques manifestes et la division ethnique sont des indicateurs clairs de l'échec réalisé ou futur du pluralisme. Comprendre les processus par lesquels de tels conflits et divisions émergent et sont entretenus est essentiel pour prédire l'échec du pluralisme. Des études de cas historiques sont un moyen de développer cette capacité.

#### **IV. Principales conclusions : aller de l'avant**

L'analyse qui précède suggère quelques directives-clés :

- Le pluralisme est un ensemble d'intentions et de pratiques qui cherche à institutionnaliser la reconnaissance de la différence et le respect de la diversité en tant que culture civique.
- Le pluralisme est un processus et non un produit. Il est une série de choix influencés par le désir d'équilibrer l'égalité du traitement et l'équité des résultats.
- Le compromis, réalisé par l'entremise d'institutions de gouvernance médiatrices, est essentiel.
- Les choix faits dépendront de l'histoire unique et des aspirations propres à chaque société.
- Les processus utilisés pour en arriver à un compromis sont aussi importants que le contenu des choix.
- Le leadership politique et la volonté politique sont nécessaires à la réalisation d'un changement durable.
- Pour avoir un impact durable, les processus de changement doivent être organiques, motivés par la demande plutôt que par l'offre.
- La société civile, particulièrement où les institutions de gouvernance sont faibles, peut agir à titre de moteur du changement.
- Aucune société n'est dépourvue de conflit. Le pluralisme ne cherche pas à éliminer les différences, mais à entretenir les mécanismes du compromis et de l'accommodation qui mènent à la paix et qui préviennent les éclats de violence dans les sociétés à risque.
- Pour prédire et prévenir l'échec du pluralisme, il faut porter une attention systématique au présent tout comme au passé. Le défi consiste à distinguer les enjeux superficiels (déclencheurs) des tensions sous-jacentes.
- Le changement climatique peut exacerber les tensions en menaçant les moyens de subsistance ruraux et en obligeant les gens à migrer, créant souvent de nouvelles tensions dans les sociétés d'accueil.

- Apprendre à vivre ensemble pacifiquement avec des différends est un grand accomplissement.

Le pluralisme implique un vaste éventail d'enjeux, allant de l'expression culturelle et du développement économique aux cadres légaux et aux institutions politiques. Soutenir le pluralisme requiert ainsi l'adoption d'approches multidimensionnelles par rapport au changement. Le défi du Centre mondial du pluralisme, tant présentement qu'à long terme, est d'identifier, d'une manière systématique, les facteurs de risque qui mènent à la disparition de l'empathie entre et au sein des peuples afin de prévenir et d'améliorer les conditions qui pourraient mener à l'échec du pluralisme.